

## PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 04 FEVRIER 2008

Délégués	66	En exercice	66		
Présents	10	Pouvoir	0	Suffrages exprimés	10

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 30 janvier 2008, l'an deux mille huit et le 04 février 2008, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni à la suite de la convocation adressée le 31 janvier 2008.

### PRESENTS

CACHARD Roger - CROS Pierre - DORNE Thierry - FOUREZON André - HELMSTETTER Ernest - JOUVE André - REYNE André - SAINT LEGER Chantal - VIALLE Lucien - WOJCIEZKO Raymonde

### ABSENTS non REPRESENTES

ALLIX Dominique - AUREL Marc - BERTHIER Daniel - BEYDON Patrick - BOETTI Claudine - BOURCET Georges - BOUET Alain - BOURDAIS Luc - BRUN Patrick - CADET André - CHABAL Gilbert - CHANAL Marcel - CHARMETTE Dominique - CHAUVY Alain - CHAZEL Nicole - COULOMB Michel - CROUZET Jean-Noël - CUOQ Roger - DANEROL Bruno - DEBARD Marie-Rose - DUCCI M.Jean - ETTWILLER Catherine - FAURE Guy - FAURE Jean-Paul - FAURE Maurice - FAURE Philippe - FREYDIER Richard - GARNIER Gilles - GUIRON Sophie - LOUIS Marie-Thérèse - MARIJON Gérard - MAISONNIAC Jean-Pierre - MARLIN Gilbert - MAZAT Laurice - MERCIER Philip - MOULIN Michel - MOUNIER Michel - OTTAVI Roseline - PETREL Henri - PLANTIER Jean-Luc - REBOUL Daniel - REY Jean-Louis - REY Roger - REYNAUD Jean-Louis - RIFFARD Jean-Paul - ROCHETTE Bernard - RODARY Fernand - ROSTAIND Françoise - RUEL Christian - SABY Christophe - SOULAGEON Pierrette - TACONNET Robert - TERRAS Marie-Noëlle - TILET Nadine - VIGNAL Jean-Paul - VI GNE Gilles.

### PRESENTS ES-QUALITE

François PONCE - Séverine CHABAL

### SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 14h30. Il rappelle que lors de la réunion du mercredi 30 janvier 2008, seulement 31 délégués étaient présents. Le quorum (34 présents) n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical ne pouvait pas délibérer valablement. En conséquence et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette séance a été renvoyée à ce jour lundi 04 février 2008 et elle pourra donc délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Préalablement, Monsieur le Président demande l'autorisation de soumettre au Comité Syndical deux compléments à la note de synthèse : signature d'une convention avec Eco-Folio et signature d'une convention avec le SICTOM MOYEN EYRIEUX. A l'unanimité, l'autorisation est donnée.

### 1. CONVENTION ECO-FOLIO/SICTOMSED/SYTRAD

Délibération N°01/2008 cs

Monsieur le Président indique que le premier complément concerne la signature d'une convention entre Eco-Folio, le SYTRAD et le SICTOMSED. Eco-Folio est un éco-organisme qui permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits de financer le recyclage de leurs produits, cette convention permettra d'encaisser des aides pour la collecte et le traitement de ces déchets.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner l'autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec Eco-Folio

## 2. CONVENTION SICTOM MOYEN EYRIEUX/SICTOMSED

Délibération N°02/2008 cs

En mai 2005, des contacts avaient été pris avec le SICTOM du Moyen Eyrieux afin d'étudier les intérêts communs et les synergies possibles entre les deux syndicats, une nouvelle rencontre a eu lieu courant janvier 2008.

Le SICTOMSED et le SICTOM MOYEN EYRIEUX ayant en charge la gestion des déchets ménagers sur des territoires limitrophes, une convention entre les deux syndicats est proposée dont l'objet est le rapprochement et la concertation en vue d'une collaboration. Cette collaboration pourra s'étendre à tous les domaines de leur mission : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte sélective et traitement de tous les déchets spécifiques, gestion des déchetteries, communication, etc..., par une mise en commun des moyens, des prestations réalisées par une collectivité pour le compte de l'autre ou une collaboration lors des consultations lancées pour des achats ou la dévolution de contrats de prestations. Lors de notre rencontre les points suivants ont été abordés :

➤ Accès à la déchetterie de Vernoux-en-Vivarais

Compte tenu que la majeure partie des habitants du village de Chalencon (et une partie de celle de St Maurice en Chalencon), communes rattachées au SICTOM étant plus rapprochée de la déchetterie de Vernoux, gérée par le SICTOMSED que de celle de St Sauveur de Montagut, gérée par le SICTOM du Moyen Eyrieux), les deux syndicats ont convenu de leur offrir la possibilité de confier leurs déchets à la déchetterie de Vernoux. Cette acceptation se fera moyennant le versement par le SICTOM d'une participation financière au fonctionnement de cette déchetterie évaluée à 5934€ par an, basée sur une population de 404 habitants concernés et d'un coût d'exploitation annuel de 14,67€/habitant en 2008. Ce montant sera révisable en janvier de chaque année, en fonction de l'augmentation des coûts d'exploitation ou des changements de population.

➤ Collecte des ordures ménagères au lieu-dit « La Chaize »

Deux bacs d'ordures ménagères situés sur le CD 120 au point de regroupement du lieu-dit « La Chaize », communs aux deux syndicats, seront collectés par le SICTOMSED. La prestation sera réalisée sans compensation financière du SICTOM du Moyen Eyrieux car lors de la collecte, le camion benne du SICTOMSED passe obligatoirement par ce lieu-dit, alors que le collecteur du SICTOM doit y aller exprès.

➤ Durée de la convention

La durée de la présente convention est indéterminée ; il pourra par ailleurs y être mis fin sans condition et sans compensation par l'une ou l'autre des deux parties avec un préavis de trois mois.

Monsieur REYNE s'inquiète du remplissage des conteneurs Ordures Ménagères sur la commune de SILHAC du fait du passage des habitants des communes de Chalancon et de St Maurice en Chalancon.

Monsieur PONCE répond que l'accès à la déchetterie permettra de diminuer les encombrants dans les conteneurs à ordures ménagères.

Monsieur VIALLE pense que cette convention est très intéressante pour les deux syndicats.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le SICTOM DU MOYEN EYRIEUX

**3. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET GENERAL**

Délibération N°03/2008 cs

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Compte Administratif 2007.

Monsieur le Vice-Président explique que les résultats sont très satisfaisants puisqu'il apparaît un excédent de 189 412.65 € en fonctionnement et 6 100.26 € en investissement.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de gestion	1 535 135.33	1 601 026.68	430 165.85	449 918.71
Résultat reporté		123 521.30		6 097.50
<b>TOTAL</b>	<b>1 535 135.33</b>	<b>1 724 547.98</b>		<b>456 016.21</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>189 412.65</b>		<b>25 850.36</b>
Reste à réaliser			72 150.00	52 399.90

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2007 comme défini ci-dessus,
- D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :
  - Fonctionnement : excédent reporté de 189 412.65 € au compte 002
  - Investissement : excédent reporté de 25 850.36 € au compte 001

**4. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE**

Délibération N°04/2008 cs

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Compte Administratif 2007.

Monsieur le Vice-Président explique que les résultats sont très satisfaisants puisqu'il apparaît un excédent de 55 938.55 € en fonctionnement et 5 168.96 € en investissement.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de gestion	415 259.91	428 600.77	90 899.07	93 169.24
Résultat reporté		42 597.69		10 778.79
<b>TOTAL</b>	<b>415 259.91</b>	<b>471 198.46</b>	<b>90 899.07</b>	<b>103 948.03</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>55 938.55</b>		<b>13 048.96</b>
Reste à réaliser			7 880.00	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2007 comme défini ci-dessus,
- D'approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :
  - Fonctionnement : excédent reporté de 55 938.55 € au compte 002
  - Investissement : excédent reporté de 13048.96 € au compte 001

**5. BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET GENERAL**

Délibération N°05/2008 cs

Monsieur le Président rappelle les orientations budgétaires définies en décembre 2007 :

☒ Fonctionnement Dépenses :

- o Augmentation des charges à caractère général
- o Augmentation des salaires :

- Augmentation de la valeur du point, des indices et des charges salariales et patronales,
- Validation de services : paiement des retenues rétroactives CNRACL pour 4 agents titulaires
- o Augmentation des amortissements pour le Budget Général (caissons, bennes, compacteur, conteneurs, dalles, ...),
- o Novergie : 55 000.00 €
- o SYTRAD : + 10 100.00 €
  - Baisse de la mise en CSDU des Ordures Ménagères : - 30 300.00 €
  - Augmentation de la participation pour couvrir les contentieux du SYTRAD : + 40 400.00 €

⊗ Fonctionnement recettes :

- o Evolution du produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : + 2.60%
- o Evolution de la redevance spéciale : + 2.60%

⊗ Investissement dépenses (Budget Général + Budget annexe)

- o Camion et benne à ordures ménagères
- o Aménagement dépôt des bennes
- o Caissons
- o Aménagement pour les DEEE
- o Conteneurs ordures ménagères
- o Dalles
- o Conteneurs collecte sélective
- o Véhicule de service
- o Aménagement atelier
- o Aménagement PAV
- o Outillage
- o Vidéosurveillance

⊗ Investissement recettes

- o Emprunts
- o Subventions : 8 000.00 € (aménagement pour DEEE)

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Général 2008.

Madame SAINT LEGER demande si un budget est prévu pour le nettoyage des conteneurs du tri sélectif.

Monsieur PONCE répond qu'il faudrait prévoir de dégager du temps pour nettoyer certains points qui sont effectivement noircis ou verdissés par des mousses, le polyester y étant sensible.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le Budget Primitif 2008 tel qu'il a été présenté.

**6. BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE**

Délibération N°06/2008 cs

Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle CHABAL qui présente le Budget Primitif – Budget Annexe 2008.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le Budget Primitif 2008 tel qu'il a été présenté.

**7. TAUX DE LA TEOM**

Délibération N°07/2008 cs

Monsieur le Président rappelle que depuis le 01/01/2005, nous devons voter un taux de TEOM et non plus un produit attendu. Compte tenu que nous ne connaissons pas à ce jour les bases des valeurs locatives, Monsieur le Président propose que le taux de la TEOM 2008 applicable aux communes adhérentes au SICTOMSED soit calculé de la manière suivante :

Besoin du SICTOMSED : 1 268 300.00 € (Produit attendu de la TEOM + Participation de  
la ou les Communauté(s) de communes)

---

Valeurs locatives totales

Le Comité Syndical, après en avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le mode de calcul de la TEOM comme défini ci-dessus,
- De ce fait, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera chiffré lorsque les services des impôts nous aurons transmis les bases 2008.

**8. EMPRUNTS 2008 – BUDGET GENERAL**

Délibération N°08/2008 cs

Monsieur le Président explique que pour équilibrer le budget d'investissement, il est prévu un emprunt d'un montant de 197 757.00 €. Cet emprunt sera réalisé pour :

- Le camion et la benne à ordures ménagères, l'aménagement du terrain pour le dépôt des bennes, les conteneurs, les caissons, ...

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 197 757.00 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

**9. EMPRUNTS 2008 – BUDGET ANNEXE**

Délibération N°09/2008 cs

Monsieur le Président explique que pour équilibrer le budget d'investissement, il est prévu un emprunt d'un montant de 74 703.04 €. Cet emprunt sera réalisé pour l'aménagement du terrain pour le dépôt des bennes, les caissons, .....

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 74 703.04 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

10. LIGNE DE TRESORERIE 2008

Délibération N°10/2008 cs

La ligne de trésorerie actuellement en place se termine le 19/03/2008, le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Président à effectuer, si nécessaire, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à effectuer une ligne de trésorerie (si nécessaire) de 150 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

11. REDEVANCE SPECIALE 2008 - BUDGET GENERAL

Délibération N°11/2008 cs

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2008.

REDEVANCE SPECIALE 2008

	Pour mémoire TARIFS 2007 TTC en euros	TARIFS 2008 TTC en euros
Communes - bâtiments publics communaux	Forfait 1.95 €/habitant	Forfait 2.00 €/habitant
Perception (locaux administratifs)	Forfait Le Cheylard : 583.71 €	Forfait Le Cheylard : 598.89 €
La Poste	Forfait Le Cheylard : 980.64 € St Martin de Valamas : 495.88 € Vernoux : 551.47 €	Forfait Le Cheylard : 1 006.14 € St Martin de Valamas : 508.77 € Vernoux : 565.81 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits - 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 221.25 €/tonne	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 227.00 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire - 400 grammes de déchets par jour - 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 221.25 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 227.00 €/tonne
Campings publics et privés (calcul basé sur le nombre d'emplacement - 1.2 kg de déchets par jour/emplacement - 60 jours d'ouverture)	Nombre d'emplacement *1.2 kg * 60 jours * 221.25 €/tonne	Nombre d'emplacement *1.2 kg * 60 jours * 227.00 €/tonne
Collecte des bennes	51.05 €/heure	52.05 €/heure
Location des bennes	85.84 €/mois	86.87 €/mois
Mise en décharge inertes en classe 3	4.60 € / tonne	4.60 € / tonne
Mise en décharge inertes en classe 3	4.96 € / m3	4.96 € / m3

	Pour mémoire TARIFS 2007 TTC en euros	TARIFS 2008 TTC en euros
Tarif horaire MO	26.91 € / heure	27.50 € / heure
Traitement des pneus	237.80 €/tonne	219.44 €/tonne
Pneus VL à l'unité pour un poids moyen de 6.5 kg	1.55 €/unité	1.42 €/unité
Pneus PL à l'unité pour un poids moyen de 52.5 kg	12.48 €/unité	11.52 €/unité
Pneus AC et Agri. à l'unité pour un poids moyen de 100 kg	23.78 €/unité	21.94 €/unité

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2008.

**12. REDEVANCE SPECIALE 2008 – BUDGET ANNEXE**

Délibération N°12/2008 cs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur PONCE qui présente les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2008.

**REDEVANCE SPECIALE 2008**

	Pour mémoire TARIFS 2007 en €/HT	TARIFS 2008 en €/HT
Collecte des bennes	47.13 €/heure	48.55 €/heure
Conditionnement, transport et mise en décharge des déchets industriels banals avec TGAP à 8.10 € HT/T	131.50 €/Tonne (du 01/01/07 au 30/06/07) 132.10 €/Tonne (du 01/07/07 au 31/12/07)	124.67 €/Tonne
Collecte et traitement de DIB assimilés OM collectés avec les OM avec TGAP à 8.10 €/T	179.11 €/Tonne (du 01/01/07 au 30/06/07) 183.69 €/Tonne (du 01/07/07 au 31/12/07)	183.69 €/Tonne
Prétraitement et manutention DECHETS INDUSTRIELS BANALS	22.38 €/Tonne	22.76 €/Tonne
Prétraitement et manutention CARTON	31.63 €/Tonne	33.25 €/Tonne
Prétraitement, manutention, transport et traitement BOIS ou végétaux	15.06 €/Tonne	15.06 €/Tonne
Transport au voyage pour Roussas	379.12 €/Voyage	390.56 €/Voyage
Transport DIB	28.74 €/Tonne	29.60 €/Tonne

## SICTOMSED

	Pour mémoire TARIFS 2007 en €/HT	TARIFS 2008 en €/HT
Transport Carton	41.52 €/Tonne	42.78 €/Tonne
Mise en CSDU DIB avec TGAP à 8.10 €/T	78.50 €/Tonne (du 01/01/07 au 30/06/07) 79.10 €/Tonne (du 01/07/07 au 31/12/07)	70.10 €/Tonne
Reprise du carton	0.00 €/tonne	-5.00 €/tonne
Traitement Classe 3	Prix de revient au M3 : 4.15 € Prix de revient à la tonne pour 1.5T/M3 : 3.85 €	Prix de revient au M3 : 4.15 € Prix de revient à la tonne pour 1.5T/M3 : 3.85 €
Tarif horaire MO	26,91 € / heure	27.50 € / heure
Lavage désinfection des bennes	25,00 € / rotation	25,00 € / rotation
Location des bennes ouvertes	68.54 €/mois	69.36 €/Mois
Location des bennes bâchées	95.65 €/mois	96.80 €/Mois
Peinture (1fois/3 ans) des bennes à la couleur de l'entreprise		22.22 €/mois
Location des caissons de compaction	112.00 €/mois	113.34 €/mois
Traitement des pneus	204.93 €/Tonne	208.00 €/Tonne
Pneus VL à l'unité pour un poids moyen de 6.5 kg	1.33 €/unité	1.35 €/unité
Pneus PL à l'unité pour un poids moyen de 52.5 kg	10.76 €/unité	10.92 €/unité
Pneus GC et Agri. à l'unité pour un poids moyen de 100 kg	20.49€/unité	20.8 €/unité

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2008.

### 13. CREATION DE 4 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Délibération N°13/2008 cs

Monsieur le Président explique que suite à la proposition du Centre de Gestion, 4 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe peuvent accéder au poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (conditions : avoir atteint au 1<sup>er</sup> janvier de l'année le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et compter au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emploi des adjoints techniques). Il convient donc de créer 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 juillet 2008, et d'étendre le régime indemnitaire (IEMP, régime des heures complémentaires et supplémentaires) à l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Comité Syndical, après en avoir entendu Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 juillet 2008
- D'étendre le régime indemnitaire (IEMP, Régime des heures complémentaires et supplémentaires à l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe)

#### 14. SUPPRESSION DE 4 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Délibération N°13/2008 cs

Suite à la création de 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De supprimer 4 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01 juillet 2008

#### 15. QUESTIONS DIVERSES

##### ❖ Déchetterie de Vernoux-en-Vivarais/ETS GERLAND

Monsieur le Président rappelle le problème de voirie sur la déchetterie de Vernoux-en-Vivarais, en effet lors du dépôt d'une benne de gravat le bitume a été arraché et de nombreuses marques apparaissent lors de la manutention des bennes. Il semblerait que l'entreprise GERLAND n'aurait pas effectué une voirie lourde comme défini dans le CCTP (absence de couche d'imprégnation), la facture concernant cette voirie n'a donc pas été réglée. Le 18 janvier 2008, le SICTOMSED a reçu du Tribunal Administratif de Lyon une requête en référé provision présentée par l'ETS GERLAND. Monsieur le Président informe que le Cabinet d'avocat Champauzac prépare le mémoire pour la défense du SICTOMSED.

##### ❖ Intervention de Monsieur le Président

Monsieur le Président remercie les délégués pour leurs soutiens, leurs aides et leurs confiances. Lors de ce mandat, nous avons fait de bons choix, certains ont été difficiles mais ils étaient nécessaires pour la pérennité et l'équilibre financier du SICTOMSED.

Monsieur le Président récapitule les différentes actions menées tout au long de ce mandat :

- Adhésion des communes de St Apollinaire-de-Rias, St Jean-Chambre et Silhac
- Création de la déchetterie du Cheylard
- Aménagement du Centre de Transfert - le Cheylard
- Mise en place des 35 heures
- Mise en place de la TEOM et de la redevance spéciale
- Demande de retrait du SYTRAD
- Création de la Classe 3 à St Martin de Valamas
- Création d'un Budget Annexe pour les Industriels
- Création de la déchetterie de Vernoux-en-Vivarais
- Convention avec le SICTOM MOYEN EYRI EUX
- Renouvellement du matériel et des véhicules :
  - Matériel informatique

- Bennes et caissons
- Pont bascule
- 442 conteneurs
- 185 dalles
- Compacteur
- Deux camions + Bennes à Ordures Ménagères
- Trois camions + bras de levage
- Un camion pour l'entretien des conteneurs
- Un véhicule de service

Les échéances électorales arrivant, Monsieur le Président souhaite bonne chance à ceux qui se représentent, espérant que nous nous retrouverons dans cette assemblée que j'ai présidée avec beaucoup de plaisir. Quant à ceux qui ne se représentent pas, je les remercie encore.

Monsieur le Président remercie en particulier Madame la Trésorière pour sa présence à toutes nos réunions tant de Bureau que de Comité et pour ses conseils et bien entendu mes proches collaborateurs André FOUREZON pour son implication au sein du SYTRAD, Séverine CHABAL pour l'administratif, François PONCE pour le technique, le personnel du SICTOMSED dans son ensemble qui en accomplissant un excellent travail en donne une image positive.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 16h00

Le Secrétaire de séance  
André FOUREZON

Le Président du SICTOMSED  
Pierre CROS

Pièces jointes :

Annexe 1 : Compte administratif 2007 – Budget Général : Vue d'ensemble - Fonctionnement  
Annexe 2 : Compte administratif 2007 - Budget Général : Vue d'ensemble - Investissement  
Annexe 3 : Compte administratif 2007 – Budget Annexe : Vue d'ensemble - Fonctionnement  
Annexe 4 : Compte administratif 2007 – Budget Annexe : Vue d'ensemble - Investissement  
Annexe 5 : Budget Primitif 2008 – Budget Général – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses  
Annexe 6 : Budget Primitif 2008 – Budget Général – Section de Fonctionnement – Détail des recettes  
Annexe 7 : Budget Primitif 2008 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des dépenses  
Annexe 8 : Budget Primitif 2008 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des recettes  
Annexe 9 : Budget Primitif 2008 – Budget Annexe – Section de Fonctionnement - Détail des dépenses  
Annexe 10 : Budget Primitif 2008 – Budget Annexe – Section de Fonctionnement – Détail des recettes  
Annexe 11 : Budget Primitif 2008 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des dépenses  
Annexe 12 : Budget Primitif 2008 – Budget Général – Section d'Investissement – Détail des recettes